

# A propos des inondations de novembre 1999

**On a aujourd'hui les moyens techniques et financiers d'un progrès décisif en matière de prévention et d'alerte. Mais il y faut aussi une volonté politique.**

par **Paul-Henri Bourrelier**  
Club Environnement

Les pluies d'une très grande intensité qui se sont abattues dans le midi de la France, et particulièrement le 12 novembre, sur les départements de l'Aude, des Pyrénées Orientales, du Tarn et de l'Hérault ont eu comme conséquences :

- ✓ des inondations catastrophiques entraînant 34 morts et des dommages importants pour les habitations, les voies de communication et les vignobles ;
- ✓ un blocage en circuit souterrain de sept spéléologues qualifiés, suivi d'un sauvetage qui a mobilisé des moyens considérables ;
- ✓ l'immobilisation d'un grand nombre de camions sur l'autoroute A6 et une mise hors service de cet autoroute pendant plus de 24 heures.

Ces conséquences ne sont pas à mettre sur le même plan mais, en matière de retour d'expérience, elles conduisent à poser à nouveau deux questions qui n'ont apparemment pas reçu de réponse satisfaisante.

**I – La principale interrogation porte sur l'efficacité de l'alerte en direction d'un grand nombre de personnes et d'institutions.**

En la matière il n'y a pas d'obstacle insurmontable : ce n'est qu'une question de moyens, au demeurant abordables et à coût décroissant dans le temps. Il est donc *a priori* étonnant que la société de l'autoroute et les spéléologues se soient laissés surprendre ; Météo France semble bien avoir vu venir la menace, mais a-t-elle été en mesure d'informer en temps utile et avec les définitions géographiques efficaces, ce qui suppose des bul-

letins toutes les deux heures, voire toutes les heures, et une localisation par commune des écoulements dangereux ? Les messages sont-ils parvenus assez directement à d'assez nombreux destinataires ? Les dispositions à prendre avaient-elles été préparées par des exercices propres à apprendre à éviter des mises en danger et à limiter certains dommages ?

Il est maintenant admis que des pluies très denses sur de petits bassins versants, telles que celles qui ont dévasté il y a quelques années Nîmes, puis Vaison-la-Romaine et, le mois dernier, plusieurs villages de l'Aude, sont des phénomènes relativement fréquents si on considère l'ensemble de la France du sud-est. Les crues subites qui en résultent sont dangereuses pour les personnes et touchent particulièrement les infrastructures.

Le temps de préavis très court fait que l'alerte n'est efficace que si elle est anticipée d'une heure ou deux, si elle est ciblée et si elle touche en temps réel les populations concernées. Techniquement, on dispose désormais de radars adaptés, de stations au sol automatiques, de modèles de traitement pour évaluer les « lames » de pluie et les écoulements, de moyens de transmission tels que les téléphones mobiles et internet. Il n'y a plus de difficultés majeures ; reste à constituer un système cohérent de bout en bout, résistant, et à réaliser des exercices préparatoires. Tout cela était-il en place et le dispositif a-t-il été performant ?

Je n'en ai pas l'impression, d'après ce qu'en disent les médias. Certes je suis convaincu que des progrès très appréciables ont été réalisés depuis dix ans, mais ce qu'il faudrait évaluer exactement pour un retour d'expérience sérieux, c'est le point où on en est par rapport à l'objectif réalisable avec la technologie actuelle de l'information. C'est une question sur laquelle le rapport d'évaluation de la politique publique française de prévention des risques natu-

rels, ainsi que la décennie internationale des Nations unies, ont appelé l'attention.

A ce propos, je note qu'une fois de plus, le morcellement des acteurs et leur souci de se disculper de toute critique conduit à rendre difficile l'exercice de retour d'expérience. Raison de plus pour s'y attaquer résolument, comme cela se pratique dans les activités à haut risque (voir le séminaire du CNRS consacré au retour d'expérience dont *Responsabilité & Environnement* rendra compte dans un prochain numéro).

Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant de savoir combien d'appareils de mesure au sol ont été mis hors service au cours des événements météorologiques. C'est l'un des paradoxes signalés dans plusieurs congrès de la Société hydrotechnique de France ainsi que la vulnérabilité des dispositifs d'alerte qui sont justement nécessaires lorsque se produisent des phénomènes d'intensité exceptionnelle ; le « dur-

cissement » des capteurs et réseaux est un impératif incontournable.

J'ajouterai enfin que les crues lentes dans les grands bassins versants sont certes moins dangereuses mais produisent des dommages bien plus importants que les crues torrentielles ; là aussi il y a de considérables progrès de prévision possibles et d'action préventive « à temps » à réaliser. Est-on en bonne voie ?

## 2 – La seconde interrogation porte sur la réparation.

On a depuis longtemps souligné que la période qui suit l'accident est celle où on peut prendre le plus efficacement des mesures préventives, notamment en adaptant les plans d'occupation et les ouvrages de protection, en reconstruisant d'une façon qui réduise la vulnérabilité en sensibilisant les populations aux mesures de « mitigation ».

Cette opportunité devrait être particulièrement exploitée en France puisque on y pratique un système d'indemnisation placé sous le contrôle et quasiment

**Le temps de préavis très court fait que l'alerte n'est efficace que si elle est anticipée d'une heure ou deux, si elle est ciblée et si elle touche en temps réel les populations concernées.**

**Techniquement, on dispose désormais de radars adaptés, de stations au sol automatiques, de modèles de traitement pour évaluer les « lames » de pluie et les écoulements, de moyens de transmission. Reste à constituer un système cohérent de bout en bout. Tout cela était-il en place et le dispositif a-t-il été performant ?**

la conduite de l'Etat ; l'Etat fixe le taux de surprime, décide la mise en jeu des garanties et permet la réassurance par le canal d'une compagnie publique, prenant ainsi à son compte l'essentiel des indemnisations en cas de catastrophes de très grande ampleur.

L'Etat, dans ce système qui n'est pas proprement assurantiel, est donc à même de fixer des règles de réparation qui permettent de satisfaire l'exigence de prévention, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, c'est le moins que l'on puisse dire.

Or le relèvement considérable du taux de surprime qui vient d'être décidé apporte au régime, qui était déjà globalement en équilibre confortable, un afflux de ressources supplémentaires très important ; on comprendrait mal qu'aucun effort ne soit fait pour sortir d'une situation de protection qui est génératrice d'une vulnérabilité croissante, alors que tout incite à réagir devant la dérive constatée.

De fait, la dernière lettre publiée par la SCOR (novembre 1999) contient en pre-

mière page un article intitulé : « catastrophes naturelles : arrivée à sa majorité, le régime français prend un tournant décisif » avec comme second sous-titre : « la prévention, un objectif prioritaire ».

Cette annonce, qui n'est peut-être pas fortuite après la dernière catastrophe, montre que les idées avancées par l'instance d'évaluation ont cheminé depuis deux ans. Cependant le texte de l'article n'est pas très explicite sur les actions de prévention envisagées.

La question de l'achèvement du programme des plans de prévention des risques (PPR), qui devraient couvrir systématiquement l'ensemble des zones à risque, est un aspect non négligeable de la prévention. Il ne faut cependant pas polariser l'attention exclusivement sur lui, car les PPR ne peuvent modifier la situation de l'existant qu'à long terme.

Les conditions techniques et financières sont réunies pour qu'un pas décisif soit fait pour améliorer la sécurité dans le domaine du risque inondation. Au-delà de l'alerte et des mesures préventives par l'amé-

nagement des milieux naturels et des constructions, il y a aussi l'aspect institutionnel – c'est-à-dire l'organisation d'échanges au sein de la société pour que les décisions appropriées soient prises et que chacun soit responsabilisé ; c'est un facteur essentiel. Les maires, qui expriment un malaise compréhensible devraient être les initiateurs de la responsabilisation de leurs administrés ; le Député Dauge vient de remettre des propositions au Premier ministre à l'issue de la mission qui lui était confiée sur ce sujet ; seront-elles mises en œuvre ?

